

Championnat individuel des écoles et collèges de Lot-et-Garonne 2020

Règlement intérieur

Article 1: organisation

Le Comité Départemental du Jeu d'Echecs du Lot-et-Garonne (CDJE47) organise le championnat individuel des écoles et collèges du Lot-et-Garonne 2020. Ce tournoi aura lieu le samedi 25 janvier 2020 au parc des expositions Fontanelles (avenue de Fumel) à Villeneuve-sur-Lot.

Article 2: homologation et appariements

Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs et sera donc comptabilisé pour le prochain Elo rapide (février 2020). Il comportera **7 Rondes**.

Les appariements se feront au système suisse intégral.

Les règles de jeu sont celles de la F. I. D. E. (Fédération Internationale Des Echecs) en application au 1^{er} janvier 2018.

Article 3: règles particulières pour ce tournoi jeunes

Chaque joueur aura droit à 2 coups illégaux achevés (au lieu d'un d'après les règles de la FIDE), il ne perdra la partie qu'au 3^{ème} coup illégal achevé.

Article 4: cadence

La cadence de jeu est **20 minutes pour chaque joueur**.

Article 5: inscription

Ce tournoi est exclusivement ouvert aux **écoliers et collégiens "confirmés"** (ce sont les animateurs des clubs du Lot-et-Garonne qui décideront si l'enfant est "confirmé" ou non).

Ils devront être **scolarisés en Lot-et-Garonne pour l'année scolaire 2019-2020** (chaque participant devra fournir un **certificat de scolarité** à l'organisateur au moment de son inscription au tournoi). Ils devront aussi être **licenciés A ou B** le jour du tournoi.

Il n'y a pas de droit d'inscription. Toutefois, chaque enfant devra s'inscrire au tournoi au plus tard le **jeudi 23 janvier 2020 à 23h59**.

Au-delà de cette date, aucune inscription ne sera acceptée.

Le pointage aura lieu le samedi 25 janvier 2020 entre 9h00 et 9h45. En cas de retard, le joueur sera apparié à partir de la 2^{ème} Ronde.

Article 6: horaires des Rondes

Les parties se dérouleront le samedi 25 janvier 2020 aux horaires suivants:

R1: 10h00	R2: 10h50	R3: 11h40	R4: 14h00
R5: 14h50	R6: 15h40	R7: 16h30	

La cérémonie de remise des prix aura lieu le samedi 25 janvier 2020 vers 17h30.

Article 7: classement

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex aequo sont dans l'ordre: le Bucholz tronqué, le nombre de victoires et la performance.

Pour chaque catégorie (écoles et collèges), le vainqueur sera déclaré champion de Lot-et-Garonne de sa catégorie et le 2^{ème}, vice-champion de sa catégorie.

Article 8: arbitrage

Le tournoi est arbitré par Guillaume BALLAN (arbitre fédéral Open 1).

Article 9: comportement des joueurs

Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la FFE (Fédération Française des Echecs).

Un joueur, qui arrive 10 minutes après le début d'une Ronde, perdra la partie sauf si l'arbitre en décide autrement.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (zone de jeu, toilettes et buvette) sans la permission de l'arbitre. Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu. Il faut aussi éviter toute discussion ou lectures suspecte.

Les téléphones portables doivent être complètement éteints. Si un téléphone portable sonne pendant une partie, cette dernière sera perdue pour son détenteur.

Article 10: nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la charte du joueur d'Echecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 11: fin de partie

A l'issue de la partie, les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier. Le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de partie nulle) viendra indiquer le résultat de la partie à la table d'arbitrage.

Article 12: acceptation du règlement

L'inscription au championnat individuel des écoles et collèges du Lot-et-Garonne implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre principal,
Guillaume BALLAN



L'organisateur, le CDJE47,
Le Président, Stéphane INCARDONA

